

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 22 MARS 2018**

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

L'AN DEUX MIL DIX-HUIT, le vingt-deux mars à 18 h 30, le Conseil Municipal de Thaumiers dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Centre Multimédia - salle des mariages, sous la présidence de Madame Christine CARTIER, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : 9 Mars 2018

Présents : MM. Christine CARTIER, Angélique MINA, Kelly POITRENAUX, Eric LATOUR, Bruno PROTAT, Jean MATIAZWOSKI, Hervé GIRAUDON, Sylvain MASSEREAU

Absents : M. Jean-Paul PARAT pouvoir à M. Eric LATOUR

Secrétaire de séance : Monsieur Eric LATOUR

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

➤ Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 14 Décembre 2017,

1 - Approbation des avenants du marché public d'Extension et rénovation du foyer intergénérationnel, de la salle polyvalente, de la cantine scolaire et de la bibliothèque municipale,

2 - **Préparation budget primitif 2018** :

Demandes de subventions pour inscription au budget primitif 2018,
Programme travaux des investissements 2018,

3 - **Modification des tarifs de la salle des fêtes,**

4- **Modification des statuts de la Cdc du Dunois : compétences obligatoires « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations »**

5- **Création d'emploi d'adjoint technique fonctionnaire**

6- **Travaux de voirie et écoulement Rue Principale - RD 953 et Rue de la Scierie - RD 41 (présentation des devis)**

7 - **Bilan statistique de la délinquance 2017**

8 - **Questions diverses** :

- ❖ Compte rendu de l'avancement des travaux d'Extension et rénovation du foyer intergénérationnel, de la salle polyvalente, de la cantine scolaire et de la bibliothèque municipale,
- ❖ Camion de Pizza,
- ❖ CdC du Dunois pour information,
- ❖ Compteur Linky,
- ❖ (...),

- **Approbation du procès-verbal du 14 décembre 2017** :

(transmis par courrier avec la convocation du 9 mars 2018).

Celui-ci est voté par les présents.

Vote adopté.

Pour : 6

Contre : 2

Abstention : 1

Eric LATOUR

Sylvain MASSEREAU

Jean-Paul PARAT

1°) Approbation des avenants du marché public d'Extension et rénovation du foyer intergénérationnel, de la salle polyvalente, de la cantine scolaire et de la bibliothèque municipale

Madame le Maire indique que nous avons des dépenses supplémentaires concernant le marché public, il s'agit des lots :

Lot n°6 « Plâtrerie - isolation » Entreprise EURL Boissery à Arcomps

Descriptif des travaux :

Fourniture et pose de plaque de plâtre type Prégyflam formant un caisson sur 4 faces (coupe feu 1 heure)

Fourniture et pose d'une cloison de 120/90 sur une hauteur de 1.10 m

Suivant la demande du contrôleur technique de la sécurité (coupe feu obligatoire) pour la sécurité incendie

Montant HT de 737.08 €

Montant TTC de 884.49 €

Lot n° 9 « Electricité » - Entreprise SARL CEBAT2 à Saint Doulchard

Descriptif des travaux :

Aménagement bibliothèque / vidéothèque suivant la demande de la Direction Départementale de la lecture publique du Cher (normes médiathèque)

Goulotte 2 compartiments 45 x 45, perche de distribution mobile, conducteurs, points lumineux « simple allumage », prises de courant bipolaires 10/16A, prises terminales sur goulotte, câblage horizontal

Montant HT de 3 835.95 €

Montant TTC de 4 603.14 €

Lot n°5 « Menuiseries extérieures et intérieures bois - Métallerie » Entreprise Dumay Menuiseries à Orval

Descriptif des travaux :

Menuiserie aluminium - 2 portes vitrées

Fourniture et pose d'un plan de travail stratifié blanc, pied en aluminium avec passage de câble de 2 400 x 600 pour ordinateurs de la médiathèque

Montant HT de 5 980.16 €

Montant TTC de 7 176.19 €

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le maire,

Vu le code des marchés publics,

Vu les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application de la délibération du conseil municipal n°01/2017 relative à l'attribution des lots et à l'approbation de l'opération de réhabilitation et extension rénovation du foyer intergénérationnel, de la salle polyvalente, de la cantine scolaire et de la bibliothèque municipale de la commune de THAUMIERS, et la délibération du 25 juin 2015 autorisant madame le maire à signer tous les documents relatifs à la passation du marché public,

Considérant que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2018 de la commune,

Après en avoir délibéré, DECIDE, à la majorité des membres présents :

- de conclure le(s) avenant(s) d'augmentation ci-après détaillés avec les entreprises suivantes dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée de réhabilitation et rénovation du foyer intergénérationnel, de la salle polyvalente, de la cantine scolaire et de la bibliothèque municipale de THAUMIERS :

Lot n°5

Objet « Menuiseries extérieures et intérieures bois - Métallerie »

Attributaire : Entreprise Dumay Menuiseries adresse Impasse des Arts - 18200 ORVAL

Marché initial du 16 février 2017 - montant : 39 300.00 € HT

Avenant n° 05-01 montant : 5 980.16 € HT (2 portes vitrées et plan de travail)

Nouveau montant du marché : 45 280.15 € HT

D'autoriser madame la maire ou son adjointe déléguée à signer le ou les avenant(s) considéré(s) ainsi que tous les documents s'y rapportant pour leur exécution.

Adopté

Pour :	6	Contre :	2	Abstention :	1
		Eric LATOUR		Hervé GIRAUDON	
		Jean-Paul PARAT			

Lot n°6

Objet « Plâtrerie - isolation »

Attributaire : Entreprise EURL BOISSERY adresse 05 La Cure - 18200 ARCOMPS

Marché initial du 16 février 2017 - montant : 39 257.34 € HT

Avenant n° 06-01 montant : 737.08 € HT (fourniture et pose de plaque de plâtre formant caisson 4 faces (coupe feu 1 h), fourniture et pose cloison)

Nouveau montant du marché : 39 994.42 € HT

D'autoriser madame la maire ou son adjointe déléguée à signer le ou les avenant(s) considéré(s) ainsi que tous les documents s'y rapportant pour leur exécution.

Vote Adopté

Pour :	6	Contre :	2	Abstention :	1
		Eric LATOUR		Hervé GIRAUDON	
		Jean-Paul PARAT			

2°) Liste des associations pour inscription au budget primitif 2018

Madame le maire présente la liste des demandes des subventions pour l'année 2018, le conseil municipal après en avoir délibéré décide de répartir de la façon suivante afin de pouvoir l'inscrire au budget primitif 2018 à l'article 6554 :

❖ Comité des fêtes de Thaumiers

Favorable	<input checked="" type="checkbox"/>	Défavorable	<input type="checkbox"/>	Montant 2016 : 500 €
				Montant 2017 : 0 €
				Proposition 2018 : 500 €
<i>Pour :</i>	9	<i>Contre :</i>	0	<i>Abstention :</i> 0

❖ Comité des fêtes de Thaumiers – préparation cérémonie vin d'honneur du 14 juillet 2018

Favorable	<input checked="" type="checkbox"/>	Défavorable	<input type="checkbox"/>	Montant 2017 : 500 €
				Proposition 2018 : 500 €
<i>Pour :</i>	9	<i>Contre :</i>	0	<i>Abstention :</i> 0

❖ Club Blé d'Or

Favorable	<input checked="" type="checkbox"/>	Défavorable	<input type="checkbox"/>	Montant 2017 : 600 €
<i>Pour :</i>	9	<i>Contre :</i>	0	Proposition 2018 : 600 €
				<i>Abstention : 0</i>
❖ <u>Poker Club Thalmérien :</u>				
Favorable	<input checked="" type="checkbox"/>	Défavorable	<input type="checkbox"/>	Montant 2017 : 150 €
<i>Pour :</i>	9	<i>Contre :</i>	0	Proposition 2018 : 150 €
				<i>Abstention : 0</i>
❖ <u>Pétanque Club Thalmérien :</u>				
Favorable	<input checked="" type="checkbox"/>	Défavorable	<input type="checkbox"/>	Montant 2017 : 150 €
<i>Pour :</i>	9	<i>Contre :</i>	0	Proposition 2018 : 150 €
				<i>Abstention : 0</i>
❖ <u>Association des Parents d'élèves de Thaumiers Le Pondy Verneuil :</u>				
Ne souhaite pas de subvention pour cette année.				Montant 2017 : 600 €
❖ <u>APF – Association des Paralysés de France – Délégation Départementale du Cher</u>				
L'association œuvre à l'insertion des personnes handicapées par l'information et la sensibilisation ; la défense, la revendication, la représentation ; la lutte contre l'isolement ; l'aide humaine et technique individualisée ; la création de services et d'établissements.				
Favorable	<input checked="" type="checkbox"/>	Défavorable	<input type="checkbox"/>	Montant 2017: 30 €
<i>Pour :</i>	9	<i>Contre :</i>	0	Proposition 2018 : 30 €
				<i>Abstention : 0</i>
❖ <u>Mouvement Vie Libre</u>				
Favorable	<input checked="" type="checkbox"/>	Défavorable	<input type="checkbox"/>	Montant 2017 : 0 €
<i>Pour :</i>	9	<i>Contre :</i>	0	Pour mémoire : 40 €
				Proposition 2018 : 40 €
				<i>Abstention : 0</i>
❖ <u>FACILAVIE :</u>				
Favorable	<input checked="" type="checkbox"/>	Défavorable	<input type="checkbox"/>	Montant 2017 : 0 €
<i>Pour :</i>	9	<i>Contre :</i>	0	Pour mémoire : 35 €
				Proposition 2018 : 50 €
				<i>Abstention : 0</i>
❖ <u>ADMR de Dun sur Auron :</u>				
Favorable	<input checked="" type="checkbox"/>	Défavorable	<input type="checkbox"/>	Montant 2017 : 100 €
<i>Pour :</i>	9	<i>Contre :</i>	0	Proposition 2018 : 50 €
				<i>Abstention : 0</i>
❖ <u>Délégation dép. éducation nationale :</u>				
Favorable	<input checked="" type="checkbox"/>	Défavorable	<input type="checkbox"/>	Montant 2017 : 30 €
<i>Pour :</i>	9	<i>Contre :</i>	0	Proposition 2018 : 30 €
				<i>Abstention : 0</i>
❖ <u>Association des amis de la Bibliothèque du Cher :</u> (forfait 436 hab x 0.20 = 87 €)				
Favorable	<input checked="" type="checkbox"/>	Défavorable	<input type="checkbox"/>	Montant 2017 : 86 €
<i>Pour :</i>	9	<i>Contre :</i>	0	Proposition 2018 : 87 €
				<i>Abstention : 0</i>
❖ <u>Judo Club de Dun sur Auron nouvelle demande 2018 (deux licenciés du Club sur Thaumiers):</u>				
Favorable	<input type="checkbox"/>	Défavorable	<input checked="" type="checkbox"/>	Montant 2017 : néant
<i>Pour :</i>	0	<i>Contre :</i>	9	Proposition 2018 : 0 €
				<i>Abstention : 0</i>

Vote Adopté

- ❖ **Programme des travaux des investissements 2018**

- **Marché public d'Extension et rénovation du foyer intergénérationnel, de la salle polyvalente, de la cantine scolaire et de la bibliothèque municipale**
Reporté 2017 325 943.00 €
Avenants 2018 10 553.19 €
- **Reprise des concessions cimetièrre de Thaumiers (clôture registre de l'ossuaire fin procédure)**
Reporté 2017 5 317.00 €
- **Assainissement logement communal « ancien atelier Bediou » - raccordement Véolia atelier communal**
Travaux 2018 12 000.00 €

3°) Modification des tarifs du Foyer rural - espace intergénérationnel Rue Principale

Madame le maire indique que suite aux travaux de rénovation et d'extension qui sont effectués à la salle des fêtes, celle-ci propose de modifier la tarification de location à compter du 01^{er} juillet 2018.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité ou à la majorité, le conseil municipal se prononce en faveur des changements de tarifs suivants à compter du 1^{er} juillet 2018, à savoir :

➤ **Tarifs de location Eté et Hiver habitants commune et hors commune**

AVIS FAVORABLE

DEFAVORABLE

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

TARIFS DE LOCATION ETE

DU 01^{er} Avril au 30 Septembre

Type de Manifestation	Habitants commune	Habitants hors commune
Mariage, baptême, réunion de famille, communion, réveillon, bal, lunch, vin d'honneur	200.00	250.00
Associations	Gratuite pour les associations de la commune à but non lucratif	100.00

TARIFS DE LOCATION HIVER

DU 01^{er} Octobre au 31 Mars

Type de Manifestation	Habitants commune	Habitants hors commune
Mariage, baptême, réunion de famille, communion, réveillon,		

bal, lunch, vin d'honneur	220.00	270.00
Associations	Gratuite pour les associations de la commune à but non lucratif	120.00

- Décide de fixer la caution à 1 000 €

Vote Adopté

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

4°) Modification des statuts de la Communauté de communes du Dunois : compétences obligatoires « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations »

Madame Christine CARTIER, Maire rappelle que les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre se voient attribuer en compétence obligatoire la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) à compter du 01^{er} janvier 2018.

La totalité des communes de la communauté de communes du Dunois sont adhérentes au syndicat intercommunal pour l'aménagement des bassins de l'Auron, l'Airain et leurs Affluents (SIAB3A).

Le syndicat exerce la compétence suivante : GEMAPI

Cette compétence recouvre les alinéas 1, 2, 5 et 8 de l'article L.211-7 qui définissent la compétence GEMAPI, compétence obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2018 pour les communautés de communes. La communauté de communes se substitue donc à compter du 1^{er} janvier 2018 à ses communes au sein du comité syndical.

Après avoir entendu l'exposé de madame le maire, celle-ci propose à l'assemblée délibérante :

- D'approuver la modification des statuts de la Communauté de communes du Dunois avec la loi en rajoutant dans ses compétences obligatoires dans le Développement économique « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement » ;
- De notifier la présente délibération au Président de la Communauté de Communes du Dunois

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions.

Vote Adopté

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 1
Sylvain MASSEREAU

5°) Création d'emploi d'adjoint technique fonctionnaire

Madame le maire indique que l'agent en charge de l'entretien des locaux n'a pas souhaité renouveler son contrat à durée déterminée.

Nous devons procéder au recrutement d'un nouvel agent à compter du 01^{er} avril 2018.

Madame Catherine Barcelonne qui est employée au SIVOM de Thaumiers Le Pondy Verneuil à raison de 24/35^{ème} comme cantinière fera en complément de son emploi l'entretien des locaux communaux à raison de 5/35^{ème}.

Madame Catherine Barcelonne étant fonctionnaire nous devons créer le poste afin de pour la recruter.

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

- Un poste d'adjoint technique fonctionnaire à Temps Non Complet à raison de 5/35^{ème} est créé à compter du 01^{er} avril 2018 pour occuper les fonctions d'agent d'entretien des locaux communaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

Vote Adopté

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

6°) Travaux de voirie et écoulement Rue Principale - RD 953 et Rue de la Scierie - RD 41

Madame le maire informe que Monsieur Emmanuel Dubois domicilié au « 43 rue Principale » a un problème d'infiltration dans sa cave (eau, salpêtre et humidité) ainsi que des problèmes d'écoulement des eaux pluviales sur la RD 953

Nous avons contacté le Centre de Gestion de la Route qui nous indique que le réseau pluvial (caniveau), ainsi que les aménagements de trottoirs sont de la compétence de la commune.

En revanche les travaux d'étanchéité du mur sont du ressort du propriétaire de la maison.

Plusieurs entreprises sont venues voir le problème afin de trouver une solution.

Il s'avère que la buse qui se trouve en contrebas de sa maison (derrière les barrières) et qui longe la RD 953 est totalement bouchée, il faut donc procéder à un curage.

Présentation des devis :

Société Description des travaux	MONTANT HT	DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL	VOTE
AEP - Saint Florent sur Cher Curage d'un réseau d'évacuation des eaux pluviales EP Curage hydrodynamique env. 35 ml Ø400 mm Coût de la prestation forfait : <ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition combiné hydrocureur et chauffeur qualifié - Curage hydrodynamique réseau EP, pompage des sables et effluents - Repli et nettoyage du chantier 	620.00 € 25.00 €/tonne	RETENUE	UNANIMITE
SOA - Bourges Débouchage et curage d'un réseau EP DN 400 sur environ 35 ml Coût de la prestation forfait :	358.00 € 1 ^{ère} heure + heure supplémentair	NON RETENUE	

<ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition d'un véhicule hydrocureur 19 T / 26 T avec opérateur qualifié - Hydrocurage du réseau EP DN 400 sur 35 ml environ - Transport et mise en traitement des déchets en centre agréé <p>Transport et traitement des déchets - boue de curage</p>	<p>e 179 € HT/heure Temps estimé : 2 heures soit 537.00 €</p> <p>97.00 €/tonne</p>		
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--

Madame le maire indique qu'elle a reçu un courrier en date du 2 janvier 2018, de monsieur Eric Latour, concernant un problème d'évacuation des eaux pluviales le long de la RD 41 « rue de la Scierie ». En effet, l'eau ruisselle le long de la RD 41 et stagne au pied du mur de sa maison (point le plus bas de la route) ce qui entraîne des détériorations au niveau de son mur intérieur et extérieur.

Après plusieurs visites sur place avec des entreprises et afin de remédier à ces désagréments, la solution est de poser un avaloir et faire un raccordement sur le réseau d'eau pluviale.

Présentation des devis :

Société Description des travaux	MONTANT HT	DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL	VOTE
<p>Stéphane ARLOT - THAUMIERS Mise en place d'un avaloir pour collecte des eaux de pluie Terrassement avec fouille et pose d'un avaloir comprenant un regard en béton, une grille en fonte et tuyaux de PVC dim. 600 x 450 mm raccordement réseau d'eau pluviale Fourniture et nivellement de grave calcaire 0/20</p>	1 640.00 €	NON RETENUE	0
<p>BOUBAT BATIMENT - NEUILLY EN DUN Création d'un regard avaloir de 50 x 50 en béton avec grille en fonte classe 400, terrassement et rebouchage en grave avec raccord sur le réseau d'eau pluviale, PVC □ 160 mm, nivellement en grave</p>	1 180.00 €	RETENUE	MAJORITE 5
<p>TMC BATIMENT Fourniture et pose d'un regard en béton avec un avaloir en fonte 50 x 50 avec tuyaux PVC pour raccordement sur le réseau d'eau pluviale Fourniture et pose en grave pour remblayer autour de l'avaloir</p>	985.00 €	NON RETENUE	1

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve ces propositions.

Vote Adopté

Abstention : 3

Eric LATOUR, Jean-Paul PARAT, Sylvain MASSEREAU

7°) Bilan statistique de la délinquance 2017

Madame le maire présente au conseil municipal le bilan statistique actualisé du 17/01/2018 de l'année 2017 de la délinquance sur le territoire de la commune, et constate une baisse des actes délictuels.

Questions diverses

❖ **Compte rendu des travaux d'extension et rénovation du foyer intergénérationnel, de la salle polyvalente, de la cantine scolaire et de la bibliothèque municipale**

Madame le maire indique que les travaux avancent bien et que le calendrier des travaux est respecté.

Les cloisons sont posées, l'électricité, plomberie et chauffage sont en cours.

Le choix des sols sont faits (carrelages, sol souple et faïences),

Les entreprises qui sont intervenues à ce jour sont :

- SBRD pour le désamiantage,
- BOUBAT pour le gros œuvre,
- RIOTTE pour la couverture,
- DUBAS pour la charpente,
- DUMAY pour les menuiseries extérieures,
- BOISSERY pour la plâtrerie - isolation,
- CEBAT2 pour l'électricité,
- DUN ENERGIES pour le chauffage - ventilation - plomberie

❖ Demande camion de pizza de monsieur Cyril RIDET sur la place de l'église la samedi soir

❖ **Pour information Communauté de communes du Dunois :**

Démission de madame Marie-Pierre RICHER de la présidence de la CDC, ainsi que de monsieur Guy VANDECASTEELE de son poste de 1^{er} vice-président.

Election du nouveau bureau :

Monsieur Louis COSYNS, nouveau président de la CDC,

Monsieur Hubert de GANAY, nouveau 1^{er} vice-président,

❖ Compteur Linky

❖ Courrier en date du 19 mars 2018 de M. et Mme David FAURE à « la Leux » pour la fourniture de graves pour le chemin ou pose d'un revêtement bitumé

❖ Courrier en date du 30 janvier 2018 de l'équipe des professeurs de Lettres du Collège le Colombier option Latin, qui sollicite une subvention pour le voyage d'une semaine en Provence afin de découvrir les vestiges de la civilisation romaine (Pont du Gard, Nîmes, Arles, Saint Rémy de Provence,...)

Deux élèves de la commune participent à ce voyage qui s'élève à 240.00 €.

Afin d'alléger la charge financière, il sollicite une participation financière.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 15

Affiché le 30 mars 2018

Le maire,

Christine CARTIER

